

Structuration des territoires de Poitou- Charentes

PAYS

Septembre 2006

Retrouvez sur le même thème :

- Les groupements intercommunaux
- La polarisation des territoires
- Les EPCI

www.iaat.org

Une région pratiquement toute organisée en pays

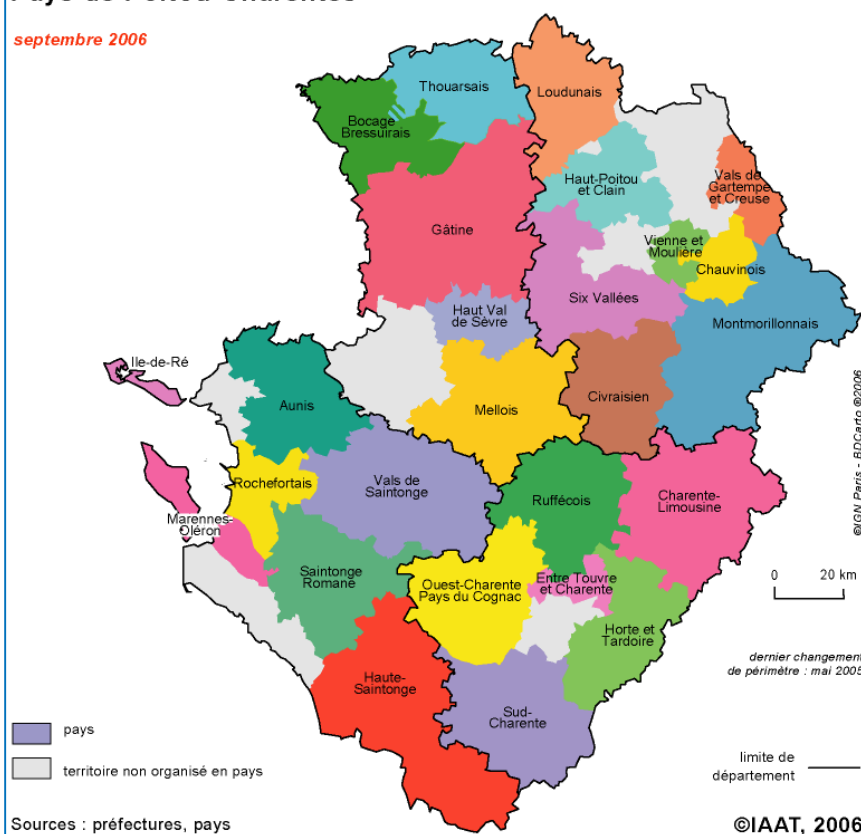
En Poitou-Charentes, 26 pays structurent fortement le territoire régional. Ils recouvrent 90 % de sa superficie, concernent 90 % des communes et regroupent 62 % de la population.

A part les communes regroupées au sein des 7 communautés d'agglomération, 40 communes échappent encore à la constitution en pays, phénomène qui touche les quatre départements.

Ce sont soit des communes isolées (Coussay et Bellefonds dans la Vienne) soit des communes qui appartiennent à un groupement de communes : au sud-est de Niort (CC Plaine de Courance), au sud d'Angoulême (CC de Charente-Boëme-Charraud) et dans le nord Vienne (CC Mâble et Vienne, CC Vienne et Creuse).

Pays de Poitou-Charentes

septembre 2006



Des pays de taille peu homogène

L'assise territoriale des pays varie de 1 à 22 (du plus petit, l'Ile-de-Ré avec 86 km², au plus grand, la Gâtine, 1 950 km²).

Leur population varie de 1 à 10, du plus petit : Vals de Gartempe (7 500 habitants, un des plus petits de France), aux plus grands : Saintonge Romane et Gâtine (respectivement 78 200 et 75 700 habitants), les seuls à dépasser la moyenne française (73 000 habitants).

Seules 2 régions, l'Ile-de-France et la Corse, comptent des pays - hors pays inter-régionaux - plus petits en moyenne que ceux de Poitou-Charentes (40 000 habitants).

Cette disparité est en partie imputable à la répartition de la population régionale ainsi qu'à la composition communale de ces territoires (de 8 à 133 communes), en partie fruit de l'histoire : pays de constitution ancienne généralement sur de larges espaces, nés de volontés locales fortes (ex. Loudunais, Haute-Saintonge) ; pays plus récents bâtis par opportunité politique ou par défaut pour combler les interstices laissés libres (ex. Aunis, Six Vallées) ; ou encore pays défensifs construits autour de centre-villes puissants (Entre Touvre et Charente au sud d'Angoulême, Vienne et Moulière à l'est de Poitiers).

Compte-tenu de leur taille réduite, certains territoires ont décidé de se regrouper, comme les pays Haut-Poitou et Vallée du Clain, devenus pays du Haut-Poitou et Clain en février 2005, ou plus anciennement, la Gâtine qui s'est étendue par l'annexion d'Entre-Plaine et Gâtine.

Les pays de Poitou-Charentes

situation au 1^{er} septembre 2006

Pays de Poitou-Charentes au 01/09/2006	population SDC* 1999	Superficie (km ²)	densité pop (hab/km ²)	nombre de groupements de communes	nombre de communes	nombre de communes hors groupement
Vals de Gartempe	7 268	351	20,7	1	11	0
Vienne et Moulière	10 775	191	56,5	1	10	0
Chauvinois	12 493	313	39,9	1	10	1
Entre Touvre et Charente	13 896	183	75,7	1	8	1
Ile-de-Ré	16 499	85	193,4	1	10	0
Loudunais	24 625	849	29,0	1	45	0
Civraisien	25 886	888	29,2	4	40	0
Haut Val de Sèvre	28 192	404	69,9	3	22	0
Horte et Tardoire	31 362	858	36,5	5	50	0
Marennes-Oléron	32 479	356	91,2	2	15	0
Sud-Charente	33 665	1 186	28,4	5	91	8
Ruffécois	34 146	983	34,8	6	89	6
Montmorillonnais	35 519	1 721	20,6	2	47	1
Charente Limousine	36 976	1 435	25,8	2	64	4
Thouarsais	41 067	826	49,7	3	45	6
Mellois	42 619	1 226	34,8	5	78	1
Haut-Poitou et Clain	42 943	666	64,5	4	36	1
Six Vallées	46 339	1 012	45,8	4	39	0
Bocage Bressuirais	51 090	814	62,8	2	20	0
Vals de Saintonge	51 876	1 497	34,7	7	117	0
Aunis	52 190	939	55,6	4	52	3
Rochefortais	57 050	447	127,6	2	26	0
Haute-Saintonge	62 953	1 770	35,6	2	133	0
Gâtine	75 662	1 950	38,8	11	99	6
Ouest-Charente - Pays du Cognac	78 194	1 042	75,0	5	82	5
Saintonge Romane	78 436	1 032	76,0	5	70	1
Pays moyenne PCH	39 392	886	44,5	3	50	1,7
Pays moyenne France	73 000	1 175	62	5	77	11

Sources : préfectures/ INSEE (et ETD pour chiffres France- dec 2005)

Pays et intercommunalité

En moyenne, les pays de Poitou-Charentes comptent moins de communes que la moyenne nationale (50 au lieu de 77) et moins de groupements de communes (3 au lieu de 5). Toutefois, ces chiffres masquent de grandes disparités régionales puisque le nombre de communes varie entre 8 (Entre Touvre et Charente) et 133 (Haute-Saintonge) et que celui des communautés de communes composant le territoire varie de 1 (c'est le cas de 6 pays) à 11 (Gâtine).

Un pays sur deux comporte des communes hors groupement : de 3 à 8 dans la moitié des cas, une seule pour les autres. Ce phénomène est inexistant en Charente-Maritime où la couverture intercommunale est complète.

65 % des pays sont portés par des syndicats, le plus souvent mixtes, alors que 25 % le sont par une structure intercommunale de type communauté de communes ou association. Exception faite du Pays Loudunais, ce sont les plus petits.

Démarches de reconnaissance

La plupart des pays ont depuis longtemps, au fil des lois successives, entrepris une démarche de reconnaissance officielle :

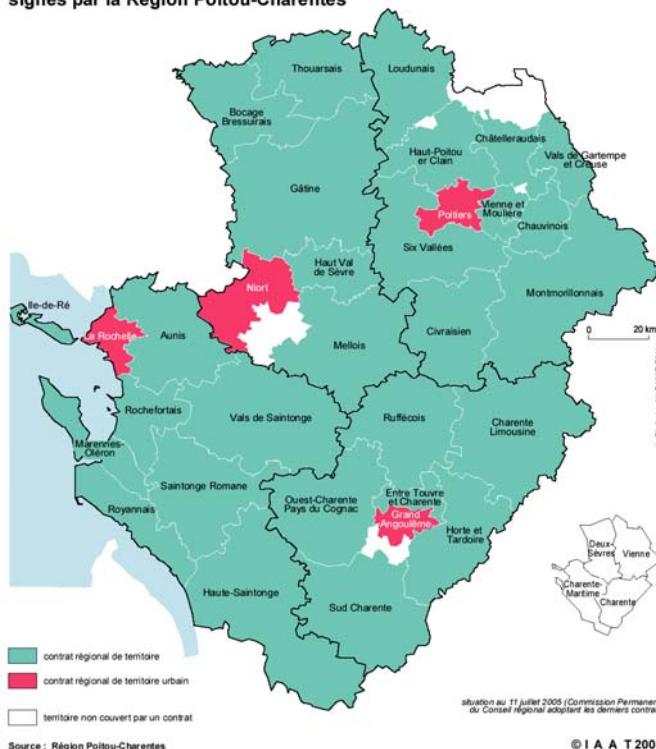
- 29 pays ont été constatés par l'Etat au titre de la loi du 4 février 1995 (LOADT, dite loi Pasqua). Seul Entre Plaine et Gâtine ne le fut pas au terme de cette procédure ;
- 23 pays ont vu leur périmètre d'étude validé au titre de la loi du 25 juin 1999 (LOADDT, dite loi Voynet), modifiant la précédente. Quatre pays (Vienne et Moulière, Vallée du Clain, Haut-Poitou et Entre Touvre et Charente) ne furent pas candidats ou retenus au terme de cette procédure ;
- 24 des 26 pays existant ont un périmètre définitif reconnu au 1er septembre 2006 au titre de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. A cette date, n'ont pas encore déposé de charte auprès de la préfecture de Région ou ont une procédure de reconnaissance en cours Vals de Gartempe et Entre Touvre et Charente.

Procédures et dispositifs contractuels

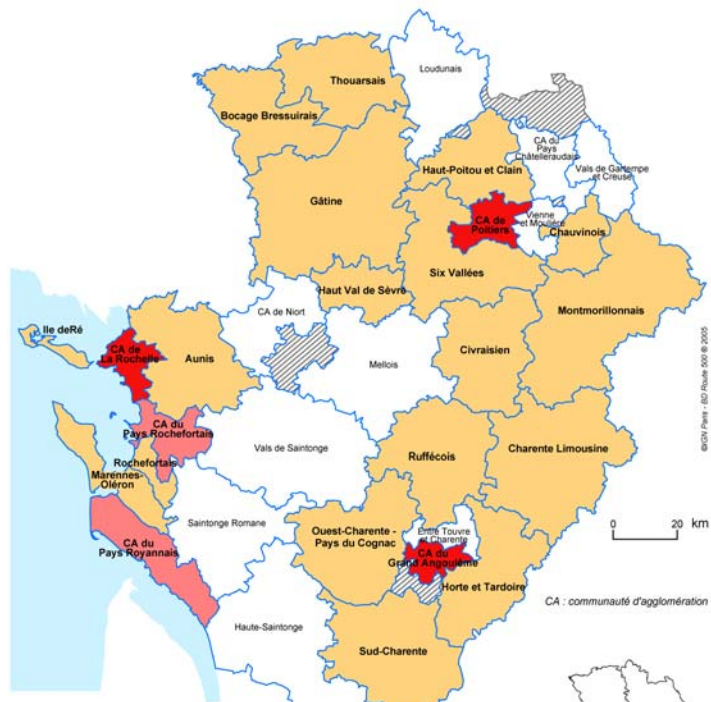
Au 1er septembre 2006, la contractualisation avec les pays se décline en :

- contrats régionaux de territoire 2000-2006 avec la Région : chacun des 26 pays dispose d'un contrat
- contrats de territoire signés avec l'Etat pour la période 2004-2006 : seuls 18 des 26 pays actuels sont bénéficiaires d'un contrat alors que 21 pays auraient pu y prétendre. En effet, les pays Mellois, Loudunais et Vals de Saintonge étaient reconnus à la date butoir de validation des contrats, le 30 juin 2005.
- programme d'initiative communautaire Leader+ 2000-2006 : un territoire interrégional, l'Estuaire de la Gironde, avec l'Aquitaine et 8 pays sont retenus en Poitou-Charentes. Parmi ceux-ci, 1 est retenu au titre de l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales, 5 pays au titre de la valorisation des ressources naturelles et culturelles et 2 pays au titre de l'accueil des nouveaux acteurs locaux et d'entreprises.

Contrats régionaux de territoire et contrats régionaux de territoire urbain 2004-2006 signés par la Région Poitou-Charentes



Contrats de pays et d'agglomération 2004-2006 signés par l'Etat en Poitou-Charentes



Type de contrat signé et partenaires de la contractualisation

- contrat de pays
 - pays - Etat
- contrat d'agglomération
 - communauté d'agglomération - Etat
 - communauté d'agglomération - Etat - Région - Département
 - pays ou communauté d'agglomération qui n'a pas signé de contrat avec l'Etat
 - territoire qui n'appartient ni à un pays ni à une agglomération

Source : SGAR

Programme d'Initiative Communautaire 2000-2006

Leader + Territoires retenus en Poitou-Charentes



* 4 communes du Pays de Haute-Saintonge ont intégré le programme LEADER+ Estuaire de la Gironde

Source : DATAR

ANNEXE :**Pour tout savoir sur les pays**

Septembre 2006

> Définitions

Le Pays est un territoire de projet caractérisé par une "cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale". Créé à l'initiative de communes et/ou de leurs groupements, il fédère les acteurs du territoire (communes, groupements de communes, organismes socioprofessionnels, entreprises, associations....) autour d'un projet commun de développement exprimé dans une charte. Il s'appuie sur un conseil de développement (organe consultatif) et peut contractualiser avec l'Etat et la Région. Il est porté par un syndicat mixte, une association ou un Groupement d'Intérêt Public (GIP).

Au fil des évolutions législatives, les pays ont engagé différentes démarches de reconnaissance : constatation au titre de la loi d 4 février 1995 (LOADT, Loi d'Orientation et d'Aménagement du Territoire, dite loi Pasqua) ; reconnaissance en périmètre d'étude au titre de loi du 25 juin 1999 (LOADDT, Loi d'Orientation et d'Aménagement Durable du Territoire, dite loi Voynet) ; reconnaissance en périmètre définitif au titre de la loi du 2 juillet 2003 (loi Urbanisme et Habitat), dernière loi sur les pays.

> Bibliwebographie :**Sites Internet****IAAT (Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires)**

Les pays de Poitou-Charentes

<http://www.sir-poitou-charentes.org> (entrée Territoires puis pays) – définition, cartes, fiches, composition, chiffres...<http://www.iaat.org>

deux entrées :

- entrée Ressources > puis par thèmes > Territoires > onglet cartes – études – codages
- entrée Ressources > puis par type > Données documentaires > Bibliowebo - voir en particulier le document « Pays, agglomérations et conseils de développement »

ETD (Entreprises, Territoire et développement)<http://www.projetdeterritoire.com> - répertoire des pays, fiches techniques... voir en particulier l'entrée Territoires, puis Pays, Dossiers méthodologiques « Les principales évolutions législatives »**ADCF (Assemblée des Communautés de France)**<http://www.intercommunalites.com> - repères...**DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires)**<http://www.diact.gouv.fr> (entrée Dossiers, puis Pays) - états des lieux et évaluation des démarches contractuelles de pays)**APFP (Association Pour la Fondation des Pays)**<http://www.pays.asso.fr>**Les pays en débat - rapports, études et analyses récents****Sénat**

Rapport d'information : Quel avenir pour les pays ? présenté par Alain Fouché – juin 2006 – 136p.

<http://www.senat.fr> (entrée Accès rapide, puis Les rapports, Les rapports d'information et de contrôle du gouvernement, Collectivités territoriales, 2006)